

PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES

CNIP	=	Centre National des indépendants et paysans (D)
CPNT	=	Chasse, pêche, nature et traditions (D)
EC	=	Ecologie citoyenne (G)
FN	=	Front National (ED)
MN	=	Mouvement national (MN)
GE	=	Génération Ecologie (Brice Lalonde) (G)
GP	=	Gauche plurielle (listes des Régionales rassemblant les cinq formations présentes au gouvernement: PS, PCF, Verts, MDC et Verts)
LCR	=	Ligue communiste révolutionnaire (EG)
LO	=	Lutte ouvrière (EG)
MDC	=	Mouvement des citoyens (Jean-Pierre Chevènement) (G)
MDR	=	Mouvement des réformateurs (Jean-Pierre Soisson) (C)
MEI	=	Mouvement écologiste indépendant (André Waechter) (G)
MPF	=	Mouvement pour la France (Philippe de Villiers) <" La droite indépendante">(D)
PCF	=	Parti communiste français (G)
PNF	=	Parti national républicain
PRG	=	Parti radical de gauche (ex-MRG, puis PRS) (C)
PS	=	Parti socialiste (G)
RPR	=	Rassemblement pour la République (D)
UDF	=	Union pour la Démocratie Française (CD)
		UDF-AD : adhérents directs de l'UDF
		UDF-FD : Force démocrate (ex-UDF-CDS)
		UDF-PPDF: Parti populaire pour la démocratie française
		UDF-DL: Démocratie libérale (ex UDF-PR)
		UDF-rad.: Parti radical
		(UDF- P & R) Clubs Perspectives et Réalités
(UPF	=	Union pour la France (UDF + RPR en 1992)

LES LEGISLATIVES DE 1997

I. Au scrutin majoritaire par arrondissement <répartition réelle et actuelle à l'Assemblée Nationale>
(II. mais calculée avec la représentation proportionnelle départementale de 1986 ...)

	I	II
Parti socialiste + divers gauche	275	(220)
Parti communiste	35	(36)
UPF (Union UDF-RPR)	235	(212)
Divers droite	-	(10)
FN	9	(77)

TYPES D'ELECTIONS EN FRANCE

	Compétence	Durée mandat	Renouvellement	Date des élections prochaines
Présidentielles	pays	7 ans	général	2002
Législatives	département	5 ans	général	2002
Sénatoriales	département	9 ans	1/3 tous les 3 ans	1998
Régionales	région	6 ans	général	2003
Cantonales	canton	6 ans	moitié	2001
Communes	commune	6 ans	général	2001
Prud'homales	pays	5 ans	général	2002
Européennes	Union européenne	5 ans	général	1999

Présidentielles	>>	Président de la République
Législatives	>>	Députés de l'Assemblée Nationale
Sénatoriales	>>	Sénateurs du Sénat
Régionales	>>	Députés des Conseils Régionaux (Conseillers régionaux)
Cantonales	>>	Députés des Conseils Généraux (Conseillers généraux)
Communes	>>	Conseillers municipaux des Conseils municipaux
Prud'homales	>>	Prud'hommes des Conseils prud'homaux (collèges salariés + collèges employeurs)
Européennes	>>	Députés du Parlement Européen établi à Strasbourg

Nationalité française:

Français sont ceux:

- 1. dont l'un des parents au moins est Français ("loi du sang")
- 2. dont les parents inconnus ou apatrides ont fait naître un enfant sur le sol français ("loi du sol")
- 3. qui est né en France alors qu'un de ses parents y est né ("double droit du sol")

- Le troisième point s'appliquait aux enfants nés en France d'un parent né en Algérie ou dans une ancienne colonie française avant l'indépendance (puisque le territoire algérien a été considéré comme faisant partie de la France jusqu'en 1962 et que les colonies avaient appartenu à la France). Si l'enfant est né après le 31-12-1993, il faudra que ce parent justifie d'une résidence régulière en France depuis cinq ans. Le double droit du sol n'a plus cours pour les enfants de parents nés dans les colonies avant leurs indépendances respectives.

- 4. Les enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés à l'étranger doivent manifester leur volonté de devenir Français entre seize et vingt ans
- 5. Les parents étrangers d'enfants nés en France perdent le droit d'obtenir la nationalité française pour leurs enfants mineurs

Présidentielles	1
Législatives	577
Sénatoriales	321
Régionales	
Cantonales	1840
Communales	
Prud'homales	
Européennes	

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT JOSPIN EN 45 MESURES-CLES

1. Parité hommes-femmes inscrite dans la constitution
2. Limitation accrue du cumul des mandats
3. Inscription automatique jeunes de 18 ans sur les listes électorales
4. Harmonisation à cinq ans de la durée des mandats électifs
5. Réexamen de la législation sur le licenciement économique
6. Rentrée anticipée du Parlement, à la mi-septembre 1997
7. Réexamen des lois sur la nationalité
8. Rétablissement du droit du sol
9. Examen immédiat par les préfets de la situation des sans-papiers
10. Carrière de tous les magistrats garantie par le Conseil Supérieur de la Magistrature
11. Suppression de toute intervention du Garde des Sceaux au cours de l'instruction
12. Renfort de 35 000 emplois de proximité pour la police nationale
13. Instance indépendante de contrôle du respect des règles déontologiques par les services de police
14. Autorité indépendante pour juger de l'utilisation du "secret-défense"
15. Suppression de toute activité de renseignement sur la vie politique démocratique
16. Plan social contre la violence à l'école
17. Création d'une Agence de sécurité sanitaire
18. Adaptation du régime des aides publiques à la presse d'information
19. Soutien du service public de la télévision
20. Renforcement des pouvoirs du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel <CSA>
21. Révision de la procédure de déclaration d'utilité publique pour les grands projets
22. Abandon du surgénérateur Superphénix
23. Arrêt du projet de canal Rhin-Rhône
24. Révision de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire
25. Audit des finances publiques, remis mi-juillet 1997

26. Conférence nationale sur l'emploi, en septembre 1997, pour engager la réduction de la durée du travail, de 39 heures à 35 heures
27. Mise en oeuvre de la priorité en faveur de l'emploi des jeunes
28. Hausse du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) de 4 % au 1er juillet 1997
29. Interruption des suppressions d'emploi dans la fonction publique
30. Stabilisation, voire diminution, des prélèvements obligatoires
31. Baisse, dès que possible, de la TVA (taxe à la valeur ajoutée)
32. Transferts des cotisations salariales d'assurance maladies sur une CSG élargie
33. Instauration de l'assurance-maladie universelle
34. Evolution du cadre actuel de la maîtrise des dépenses de santé
35. Remise en cause de la législation récente sur les fonds de pension
36. Retraite avant soixante ans pour tout salarié ayant cotisé quarante ans
37. Réhabilitation d'un million de logements en cinq ans
38. Revalorisation, au 1er juillet 1997, du barème de l'aide personnalisée au logement
39. Réexamen de la taxation du surloyer de solidarité
40. Allocation de rentrée scolaire portée de 420 à 1600 francs en septembre 1977
41. Allocations familiales placées sous conditions de ressources
42. Crédits supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire
43. Mise en place d'un plan social étudiant
44. 1 % du budget de l'Etat réellement consacré à la culture
45. Préservation des services publics et adaptation des entreprises du secteur public